

Liste de diffusion CFA-CFPPA

BULLETIN INFO 10-05 (novembre 2010)

Régulièrement nous t'adressons un bulletin d'info qui apportera quelques informations générales et qui fera la synthèse des demandes qui nous ont été adressées par les collègues syndiqués à travers la liste de diffusion que nous avons créée en mai 2009. N'hésite pas à nous questionner ou nous faire part de tes remarques et témoignages à travers cette liste de diffusion syndicale spécifique à notre secteur.

**Suite des négociations sur la « déprécarisation »
des personnels contractuels sur budget d'établissement
dans l'enseignement agricole public (19 novembre 2010)**

La troisième réunion du groupe de travail sur les agents contractuels sur budget (ACB) dans l'enseignement technique s'est tenue vendredi 19 novembre 2010 à la DGER.

Pour l'Administration : Philippe Mérillon (chef de service ressources humaines au secrétariat général du MAAP), Jean Pascal Fayolle (enseignement technique), Jean Luc Gonzalès (adjoint enseignement technique),....

Les organisations syndicales représentatives au CTPM (comité technique paritaire ministériel) étaient présentes (SNETAP-FSU, FO, UNSA, CFDT, CGT), Sud étant absent .

Pour le SNETAP- FSU : Sylvie Debord (secrétaire général corpo), Laurence Dautraix et Philippe Desprès (secteur CFA/CFPPA)

Cette troisième réunion constitue la poursuite des négociations engagées en juin sur la déprécarisation au MAAP, en parallèle des négociations plus globales menées au niveau de la direction générale de la Fonction Publique sur la déprécarisation dans l'ensemble de la Fonction Publique.

Initialement, **cette journée devait permettre d'aborder l'élaboration d'un « document cadre » qui permette de préciser les conditions d'emploi des agents, conditions qui ne font pas l'objet actuellement d'un cadre réglementaire (rémunérations, obligations de service,.....) mais seulement d'un protocole négocié dans chaque centre.**

Sur ce sujet, le SNETAP défend l'idée d'un texte réglementaire (décret) qui précise ces conditions d'emploi sur la base de celles des titulaires, permettant ainsi une harmonisation nationale.

1. Colère avant la tenue de la réunion !

D'abord, le document préparatoire à la réunion ne nous a été adressé par la DGER que la veille à midi, ne permettant pas un travail sérieux en amont ; ensuite, intitulé « projet d'instruction cadre », et, à notre grande surprise, il ne faisait que reprendre les grands titres des éléments réglementaire déjà existants. Or nous avons déjà réalisé ce travail d'actualisation réglementaire à travers le « toilettage » de la partie I du protocole (partie réglementaire) en juin 2009, il y a donc déjà un an et demi. De plus, la note de service correspondante à ce toilettage qui devait sortir en novembre 2009, n'est toujours pas publiée à ce jour.

D'où notre colère, dès avant la tenue de la réunion, et l'impression de se « faire balader ».

Avant le démarrage de la réunion, à travers les discussions avec les autres organisations syndicales (OS) présentes, nous avons eu le sentiment que ce mécontentement était largement partagé, à part la CFDT qui trouvait que le document proposé par la DGER présentait des avancées !!!!

Aussi d'un commun accord entre les OS, nous avons demandé à l'administration, au démarrage même de la séance, une interruption pour avoir un échange entre les OS afin d'élaborer dans la mesure du possible une position commune intersyndicale.

2. La position commune intersyndicale

Après discussion entre les OS, et compte tenu de positions assez proches sur ce sujet (plate forme intersyndicale de février 2009), **nous avons défini pour la suite, un ordre du jour à proposer à la DGER avec les points suivants :**

- le rappel de notre demande de fond d'un **plan de titularisation** des agents (dans les 3 Fonctions Publiques, la loi prévoyant que tout emploi permanent à temps complet doit être occupé par un fonctionnaire)

- la demande de **transmission immédiate de la partie I du protocole toiletté en juin 2009 qui rassemble les éléments réglementaires actualisés.**

- la **question de non application du droit dans les centres** : quels moyens la DGER compte-t-elle se donner pour faire respecter effectivement le droit qui est souvent bafoué dans les établissements ?

- **la demande d'ouverture de négociations immédiates sur :**

- **les conditions d'emploi** (rémunérations, obligations de services, fiches de postes)
- **le respect des droits syndicaux** avec en particulier la prise en charge des décharges syndicales.
- **l'accès à tous les droits sociaux.**

3. La position de la DGER

A la reprise des travaux, l'intersyndicale présente sa position et **les représentants du ministère acceptent les propositions de l'intersyndicale et fixent la date du 15 décembre pour la suite des discussions.** En particulier l'administration se dit prête à ouvrir la discussion sur les conditions d'emploi des agents, c'est-à-dire à approfondir la partie II du protocole dont certains éléments pourraient donner lieu à des textes réglementaires (décrets) pour les « éléments les plus forts ». Philippe Mérillon nous rappelle qu'une **nouvelle loi doit sortir début 2011 pour l'ensemble des non titulaires dans la Fonction Publique** qui fera aussi évoluer le droit. Il nous signale que le MAAP est le seul ministère qui en parallèle mène des négociations spécifiques dans ce cadre plus général.

4. Suites.....

Pour cette journée charnière, l'unité syndicale a été capitale. Afin de préparer la prochaine journée de négociation du 15 décembre, l'intersyndicale a décidé de **se retrouver le 8 décembre pour analyser l'ensemble des difficultés, préciser les revendications et préparer les mobilisations.** Elle a rédigé un communiqué commun qui a été diffusé par le biais de chaque syndicat.